LA PRESSE AFFAIRES

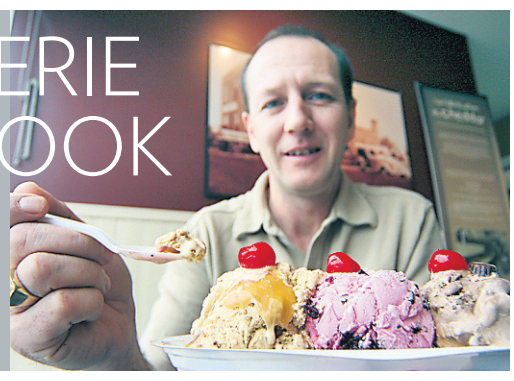

LA LAITERIE COATICOOK EN MODE EXPANSION

PAGE 3

Jean Provencher

RISQUE DE PÉNURIE DE HOUBLON

VERS UNE HAUSSE DU PRIX DE LA BIÈRE

PAGE 2

Payant, d'engager des travailleurs ?

Engagement, mobilisation, satisfaction ou plaisir... Plus il y en a dans une organisation, meilleurs sont ses résultats financiers. Une nouvelle étude de Towers Perrin vient de le confirmer. Elle révèle aussi qu'au Canada, l'écart est grand entre la volonté de s'engager et la réalité sur le terrain.

JACINTHE TREMBLAY

VIE AU TRAVAIL

COLLABORATION SPÉCIALE

Les consultants en ressources humaines Towers Perrin viennent de compléter leur quatrième étude internationale destinée à mesurer les niveaux d'engagement, leurs impacts sur les organisations ainsi que les facteurs qui stimulent ce précieux ingrédient.

« Pour nous, l'engagement signifie que les gens croient aux objectifs de leur organisation, qu'ils considèrent que leur organisation les incite à faire de leur mieux et qu'ils sont prêts à faire des efforts au-delà des exigences » explique Michel Tougas, directeur au bureau de Montréal de Towers Perrin.

En examinant la performance financière de 50 entreprises mondiales pendant 12 mois, la firme a observé que dans les organisations au niveau d'engagement élevé, le bénéfice net avait grimpé de 13,7 % alors qu'il avait diminué de 3,8 % là où l'engagement était faible.

Volonté et réalité

Pour son édition 2007, Towers Perrin a mené un sondage auprès de quelque 90 000 travailleurs, dont 5000 au Canada. L'exercice n'était lié à aucun concours: les répondants étaient choisis de manière aléatoire, tout en formant un échantillon représentatif de la population active. Au pays, le pourcentage des travailleurs qui veulent contribuer davantage au succès de leur organisation est de 67 %. C'est 5 % de plus que l'ensemble des répondants à travers le monde. En contrepartie, 32 % des Canadiens interrogés n'ont pas vraiment le cœur à l'ouvrage.

Selon Michel Tougas, ce troublant phénomène a d'autres causes que le manque de motivation intrinsèque.

›Voir PAYANT en page 4

Accusé de 48 infractions à la Loi sur les valeurs mobilières

Benoît Laliberté devant la Cour

DENIS ARCAND

Cela a pris sept ans à l'Autorité des marchés financiers, mais l'ancien président de la firme Jitec, Benoît Laliberté, comparaîtra ce matin devant un tribunal pénal pour se défendre de 48 accusations concernant quatre types d'infractions à la Loi sur les valeurs mobilières, en 2000.

Il risque des amendes totalisant 1 760 180 $, mais pas la prison, puisque les gestes qu'on lui reproche sont antérieurs à la nouvelle et plus sévère loi de 2003 sur les valeurs mobilières.

Jitec était une firme de haute technologie lancée en Bourse par M. Laliberté le 26 juillet 2000, en pleine bulle technologique. L'action de Jitec, qui fut un feu de paille boursier et un *party* de spéculateurs, a atteint un sommet de 11,65 $ un mois plus tard à la suite d'annonces de contrats faramineux qui ne se sont jamais matérialisés. L'AMF accuse M. Laliberté, entre autres, d'avoir fait huit communications « fausses ou trompeuses » aux investisseurs. Par la suite, l'action s'est aplatie et Jitec a fermé dans un parfum de scandale qui, au passage, a éclaboussé l'ancienne Commission des valeurs mobilières du Québec (remplacée en 2004 par l'AMF).

M. Laliberté est aussi accusé d'avoir commis quatre délits d'initié (l'achat de 200 000 actions de Jitec avant l'annonce d'un contrat de 105 millions de dollars) et d'avoir omis 33 fois de signaler ses transactions d'initié portant sur des centaines de milliers de titres.

›Voir LALIBERTÉ en page 4

PHOTO DAVID BOILY, LA PRESSE ©

Benoît Laliberté, ex-président de Jitec, subit à partir d'aujourd'hui son procès au palais de justice de Montréal.

Le PDG de Merrill Lynch est évincé

PHOTO LOUIS LANZANO, AP

Stanley O'Neal est l'un des rares Noirs à occuper une position d'une telle importance à Wall Street.

AGENCE FRANCE-PRESSE

NEW YORK — Le conseil d'administration de la banque d'affaires américaine Merrill Lynch est parvenu à un large consensus sur le départ de son président Stanley O'Neal, à la suite des déboires financiers de la banque, indiquent plusieurs journaux américains.

Le conseil d'administraion du groupe, qui n'avait encore rien annoncé officiellement, doit encore décider de la date du départ de M. O'Neal et choisir son remplaçant, précisent le *New York Times* et le *Wall Street Journal*, en citant des sources proches du dossier.

Merrill Lynch a choqué en annonçant la semaine dernière une perte trimestrielle de 2,24 milliards de dollars et surtout des dépréciations d'actifs de quelque 8 milliards de dollars, alors que 19 jours plus tôt, elle avait estimé ces dépréciations à « seulement » 4,5 milliards.

Déjà vendredi, les marchés tenaient l'éviction de M. O'Neal pour acquise, ce qui a fait remonter l'action de près de 9 % à la Bourse de New York. Le conseil d'administration s'est ensuite réuni samedi pour discuter du sort de M. O'Neal, selon les journaux.

Parachute doré

S'il quittait son poste, selon la presse, M. O'Neal toucherait au moins 159 millions de dollars: 30 millions en indemnités de retraite et 129 millions en stock-options.

Son successeur le plus probable devrait être Laurence Fink, le PDG de BlackRock, une société d'investissement en partie détenue par Merrill, ou encore le co-président de Merrill Lynch, Gregory Fleming. Les deux hommes pourraient aussi se partager le pouvoir, selon les journaux.

M. O'Neal, l'un des rares Noirs à occuper une position d'une telle importance à Wall Street, dirige Merrill Lynch depuis 2003. Sous sa direction, la firme a dégagé 5,2 milliards de profits annuels entre 2003 et 2006, contre 2,1 milliards au cours des cinq années précédentes, grâce à une présence accrue sur de nouveaux marchés.

Mais justement à cause de ces choix risqués, la banque a souffert beaucoup plus que ses rivales de la crise des crédits hypothécaires à risques, dits « suprime ».

Les dépréciations énormes annoncées la semaine dernière, expliquées par l'ampleur des positions de la banque sur le marché des titres de dettes adossés à des créances hypothécaires de mauvaise qualité, équivalent à un huitième de sa valeur boursière.

Décompresser entre les réunions
Seulement 149 $

Montréal – Toronto en classe affaires *VIA 1*

viarail.ca

VIA Rail Canada MC

Certaines conditions s'appliquent. MC Marque de commerce propriété de VIA Rail Canada inc.

3493629A

3493631